



N°3
9 mars
2017

Bulletin diffusé à plus
de 1100 destinataires

Comme prévu, le verrouillage des instances de MBA s'est poursuivi

Après le verrouillage de l'exécutif lors du conseil communautaire du 19 janvier 2017, suivi des commissions thématiques le 2 février, nous avons assisté, comme prévu, au refus de la possibilité de désignation de conseillers municipaux dans les syndicats où la communauté doit être représentée alors que ce choix est parfaitement légal (article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales).

Nous avons bien entendu essayé de rectifier le tir, toujours sans succès (voir ci-dessous).

On peut cependant noter une écoute plus favorable de nos collègues. Cette fois nous avons obtenu le scrutin public par 21 voix. Le 2 février sur la même demande sur ce type de scrutin notre demande n'avait recueilli que 15 voix.

Chaque citoyen et chaque conseiller municipal pourra donc prendre connaissance du vote de son délégué en se reportant au compte rendu officiel et à l'enregistrement sonore sur le site de MBA : <http://www.mb-agglo.com/deliberations>

Finalement, même public, ce vote a échoué par 21 voix contre 51 (Voir résultat ci-dessous).

Ce conseil communautaire fut aussi celui du marathon budgétaire : 24 rapports à ce sujet pour adopter les comptes administratifs et de gestion et les budgets des différentes structures créées ou supprimées. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour essayer d'améliorer ces documents.

Un sujet est revenu souvent, c'est le remboursement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 780000 €.

Rappelons l'objet de cette décision : Il y a 2 ans, la CAMVAL avait mis en place le système légal de base minimale de cotisation foncière pour éviter certaines distorsions injustes. Certaines entreprises utilisant très peu de foncier avaient une CFE très faible même si ces entreprises étaient importantes alors que des petites entreprises utilisant beaucoup de foncier de par leur activité avaient une CFE importante. On se souvient de l'émoi provoqué fin 2016 par ses hausses parfois brutales auprès d'entreprises qui ont vu leur cotisation doubler voir tripler mais en partant souvent de très bas.

Le président s'était engagé à rembourser intégralement ces augmentations. Devant cette facilité à trouver subitement 780000 € dans notre budget au profit d'une seule catégorie de contribuables nous avons essayé d'étendre cette générosité à d'autres catégories : les usagers du transport scolaire, les ménages et les usagers des équipements de l'agglo. Mais ce fut une fois encore en vain. Les seuls bénéficiaires resteront quelques entreprises concernées par la hausse de CFE. Le président a cédé à leur grogne aussi vite que le gouvernement français avait cédé devant l'agitation des bonnets rouges et avait transféré le coût de l'écotaxe sur tous les automobilistes.

Cette concentration du pouvoir sur un exécutif monocouleur et des instances desquelles auront été éliminés ceux qui voulaient consacrer leur temps, leur énergie et leur savoir-faire à notre communauté, s'accompagne d'une absence totale d'ambition au-delà des compétences obligatoirement confiées par la loi.

Les choix budgétaires visent à conforter le bas de laine de notre agglo et à repasser la main aux communes dans la réalisation des équipements par le biais de fonds de concours.

Les perspectives de communautarisation de la planification de l'urbanisme (PLU Intercommunal) ou ne notre « vivre ensemble » (pouvoirs de police en environnement et en habitat) sont tuées dans l'œuf en faisant appel un esprit de chacun chez soi.

Reconnaissons que l'exécutif a joué le jeu en nous proposant des listes uniques avec des membres de notre groupe dans les désignations aux commissions internes de l'Agglo (appel d'offres, DSP, etc ...).

Reconnaissons que les services nous fournissent les éléments nécessaires à notre réflexion.

Reconnaissons que les dossiers et les rapports sont détaillés et souvent pédagogiques.

Mais ce refus d'ouverture, cette volonté de verrouiller au maximum les instances de réflexion, cette façon de considérer la communauté comme un mal nécessaire tout juste bonne à donner des subventions mais illégitime à organiser notre bassin de vie augurent mal un avenir inventif et ambitieux pour notre population.

Cette partie de mandat donnera lieu à une gestion timorée, clientéliste et réduite à ce que la loi nous oblige à faire.

Pour une communauté réellement au service de ses habitants, il va falloir encore attendre !

• Nos principales prises de position:

Rapport n° 6 : Désignation des délégués de la Communauté MBA au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de la région mâconnaise

Dominique Jobard a proposé un amendement à ce rapport

Vous nous proposez la poursuite du verrouillage avec le refus de désignation de conseillers municipaux dans les syndicats où la communauté doit élire des délégués alors que ce choix est parfaitement légal et explicitement précisé par l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Et cette disposition avait été largement utilisée dans les mandats précédents de la CAMVAL avec la désignation de conseillers municipaux au SITUM et déjà au syndicat mixte du SCOT.

Lors de l'élection des délégués au syndicat mixte du SCOT en avril 2016, le président Patard avait accepté que notre groupe propose 7 délégués sur 40. Il m'avait dit : « Vous proposez qui vous voulez mais il faut des gens qui s'intéressent à l'élaboration du SCOT ».

Lors du conseil syndical du SCOT de Décembre 2016, sur les 40 délégués de la CAMVAL, 13 membres étaient présents : 6 membres sur 7 désignés par notre groupe et 7 membres sur 33 désignés par la majorité. Nous avons certes désigné des conseillers municipaux mais ils étaient particulièrement intéressés au sujet.

Ce n'est plus possible de le faire aujourd'hui.

Je redis ce soir que cette décision est extrêmement grave. La communauté d'agglomération va avoir de plus en plus de compétences. Et dans la plupart de nos communes, dans toutes les communes rurales, il n'y a qu'un délégué, souvent le maire, qui devra assumer toutes les compétences. Et dans sa commune, il aura autour de lui des conseillers municipaux qui le regarderont faire mais qui ne pourront plus participer à rien concernant la vie de leurs concitoyens.

C'est très grave. On est en train de couper notre communauté d'agglomération de nos conseils municipaux et de notre population.

Cette décision est par ailleurs très lourde pour l'avenir car d'autres désignations suivront. Je pense notamment à la compétence GEMAPI que nous devons mettre en œuvre au 1er janvier 2018. Actuellement, il y a dans nos syndicats de bassin versant des conseillers municipaux qui développent une énergie considérable pour notre environnement et notre ressource en eau. Lorsque nous ferons un établissement public en 2018, nous ne pourrons plus désigner de conseillers municipaux si nous continuons sur notre lancée. Nous nous priverons de compétences importantes et de l'énergie de tous ces conseillers qui se dévouent actuellement pour notre environnement.

Je vous propose donc un amendement qui peut paraître un peu bizarre puisque nous en sommes réduits à rappeler ce que la réglementation stipule mais que l'exécutif de notre communauté ne veut plus appliquer.

Je vous donne lecture de cet amendement que je vous invite bien sûr à voter.

Le conseil communautaire peut désigner des conseillers municipaux en application du troisième alinéa de l'article L 5711-1 du CGCT qui stipule : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »

Si cet amendement passe nous reproposeons Claude Boulay et Rodolphe Martin, conseillers municipaux de Laizé et Mâcon dans nos délégués au SCOT.

Et pour que chaque conseiller municipal sache bien ce que son délégué communautaire a voté je demande comme la précédente fois un scrutin public sur ce vote.

Avec 21 voix nous avons obtenu le scrutin public (il fallait le quart des présents soit 19 voix) mais toujours avec 21 voix l'amendement lui-même n'est pas passé (il fallait la majorité).

Sur l'amendement :

Ont voté POUR :

Patrick PISSON, Christian PETIT (pouvoir de Jacques BOUCAUD), Maurice PLASSARD, Eve COMTET-SORABELLA, Brigitte DARMEDRU, Michel DAVENTURE, Suzanne BERGERET, Christiane DUVERNAY, Hélène FRIAT, Marcel GERMAIN, Jean-François GUERITAINE, Maurice PLASSARD (pouvoir de Stéphane GUIGUET), Brigitte GUILLAUME, Gérard GUILLET, Dominique JOBARD, Christophe JUVANON, Patrick MONIN, Dominique JOBARD (pouvoir de Catherine N'DIAYE), Christian PETIT, Yves PIPONNIER, Roland VAÏSSE.

Ont voté CONTRE :

Jean-Patrick COURTOIS, Roger MOREAU, Christine ROBIN, Jean-François COGNARD, Michelle JUGNET, Jean-Louis ANDRES, Florence BATTARD, Dominique DEYNOUX, Josiane CASBOLT, Gérard COLON, Maurice COCHET, Jean-Pierre PAGNEUX, Jean-Claude LAPIERRE, Georges LASCROUX, Serge GAULIAS, Hervé REYNAUD, Yves ANDREUX, Franck BARRET, Annick BLANCHARD-BRENON, Guy BURRIER, Jacques TOURNY (pouvoir de Véronique BUTRUILLE), Claude CANNET, Hervé REYNAUD (pouvoir de Catherine CARLE-VIGUIER), Florence BATTARD (pouvoir de Marie-Paule CERVOS), Marie-Claude CHEZEAU, Claude CANNET (pouvoir de Stéphane COULON), Virginie DE BATTISTA, Rémy DESPLANCHES, Bernard DESPLAT, Michel DU ROURE, Catherine FEYEU, Danièle GRANDJEAN, Michel DU ROURE (pouvoir de Roger LASSARAT), Jean-Pierre LENOIR, Guy MANTOUX, Jean PAYEBIEN (pouvoir d'Éric MARECHAL), Jean-Pierre MATHIEU, Gérard COLON (pouvoir de Sandra MONCHECOURT), Aline MORAND, Corinne MOSSIRE, Denise NOTON, Jean-Pierre PACAUD, Michel PACAUD, Claude PATARD, Jean PAYEBIEN, Roland PLANTIER, Charles REBSCHUNG-MARC, Patrice TAVERNIER, Caroline THEVENIAUD, Roger THEVENOT, Jacques TOURNY.

Se sont abstenus :

Jean-Paul KISTERMAN.

N'ont pas pris part au vote :

Vincent FAGUET, Alexandra FRANCO, Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Laurent VOISIN.

Rapport n° 9 : Avis de la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité des services au Public

Eve Comtet-Sorabella : C'est un schéma très théorique, consensuel et sans doute transposable à tous les départements de France. Il met en évidence tous les manques pour parvenir à l'amélioration de l'accessibilité des services. Je vois là beaucoup de mépris pour le citoyen de vouloir reconstruire localement ce qui est anéanti par les politiques nationales.

Rapport n° 15 : Adoption du Compte Administratif 2016 : Budget Principal CAMVAL

Maurice Plassard : Le compte administratif que vous nous présentez ce soir, complété par la proposition inscrite dans le projet de BP2017 d'un hypothétique remboursement de 780 000 € au titre de la CFE, confirme la pertinence de nos propositions de l'année dernière. Nous avons fait une proposition de baisse des recettes qui n'impactaient le budget que pour 755 420 € : 381 400 € pour les contribuables, le reste pour nos communes. Il nous a été répondu que ce n'était pas finançable et là vous trouvez comme par magie 780 000€ pour rembourser de la CFE.

Vous avez refusé nos propositions, les chiffres de ce soir vous donnent tort !

Le compte administratif présente pour cette année 2016 un excédent de 1,9 M€ qui cumulé aux 7 M€ des exercices antérieurs, donne un résultat de clôture de 9 M€ qui représente près de 30 % du total des impôts et taxes supportés en une année par les contribuables ! Cela est excessif.

Résultat du vote : 6 Ne prennent pas part au vote, 5 Abstentions, 9 Contre et 53 Pour

Rapport n° 23 : Adoption du Compte Administratif 2016 : Budget SITUM

Maurice Plassard : Pourquoi une inscription budgétaire de 1,2 M€ pour des locations mobilières (location de véhicules avez-vous dit) alors que la DSP en vigueur fait obligation au prestataire de fournir les bus ?

Dans votre rapport vous reconnaissez qu'il s'agit d'une réserve de 1,2 M€. La rigueur et sincérité budgétaire sont-elles respectées ?

Vous nous dites que le montant de la mise à disposition des personnels de la CAMVAL n'a pas été recouvré. Pourquoi ?

Le résultat affiché pour cette année, cumulé aux résultats antérieurs, est de 2,2 M€. Il représente 45 % des dépenses de fonctionnement de 2016. Cela est excessif !

Une toute petite partie de cet excédent aurait été largement suffisante pour assurer la gratuité des transports scolaires sur notre territoire comme cela est le cas dans le reste du département. Vous avez toujours répondu à nos demandes que cela n'était pas possible. Le résultat affiché prouve que la possibilité existe.

Eve Comtet-Sorabella : Je ne comprends pas pourquoi les 44 420€ correspondants au coût de la mise à disposition des services de la CAMVAL au SITUM n'ont pas été payés, ils étaient inscrits dans la proposition de budget 2016 ?

Avec en fonctionnement 5 468 000€ de recettes et 4 904 000€ de dépenses, on voit que 564 000 € de recettes sont utilisés à gonfler le résultat cumulé qui s'élève à 1 990 239€. Un montant qui aurait été bien utile pour contribuer à améliorer le transport sur les quartiers concernés par le contrat de ville et sur les liaisons périurbaines.

Résultat du vote : 4 Ne prennent pas part au vote, 4 Abstentions, 10 Contre et 55 Pour

Rapport n° 28 : Equipements communautaires : tarifs 2017

Dominique Jobard : Vous nous proposez d'augmenter les tarifs du conservatoire et du pôle aquatique de 1 %.

D'habitude nous sommes favorables à une hausse de cet ordre, comparable à l'évolution du coût de la vie.

Mais cette année où vous nous proposez dans le budget de rembourser 780 000 € de Cotisation Foncière des Entreprises, il ne nous paraît pas décent d'augmenter les tarifs des services que nous offrons à notre population et à nos familles.

Le projet de budget 2017 nous apprend que nous attendons 203 000 € de produits des services pour le conservatoire :

1% de hausse ça fait 2000 € et 1 027 000 € de produits des services pour la piscine : 1% de hausse ça fait 10 000 €.

Nous attendons donc environ 12 000 € de ces hausses de tarifs à comparer aux 780 000 € de remboursement de CFE.

Je pense qu'on peut faire cet effort de 12 000 € pour notre population.

Résultat du vote : 2 Abstentions, 17 Contre et 54 Pour

Rapport n° 29 : Subventions 2017

Brigitte Darmedru : Les organismes d'emploi et insertion ont des attributions de subventions diminuées pour certaines de manière importante.

Le fonctionnement de la Mission locale est amputé de 25 000 €.

L'organisme social AMAVIP n'aurait plus de subvention en 2017 ?

La rubrique Tourisme fait également l'objet d'une coupe sombre dans les aides. Des associations dont 3 sont issues de l'ex-CC de Mâconnais-Beaujolais n'auront plus rien sauf une « La Manufacture d'idées » qui en 2017 fera son festival à HURIGNY.

Pourrions-nous avoir des explications ?

Réponse de D. Deynoux : *L'AMAVIP n'a pas réclamé de subvention. Il y aura des attributions complémentaires.*

Rapport n° 31 : Vote des taux d'imposition 2017

Maurice Plassard présente un amendement :

Ce rapport propose pour 2017 des taux pour les impôts et taxes proches de ceux appliqués dans l'ex CAMVAL en 2016 :

- Taxe d'habitation à 9,71 % (+0,01%)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,956 % (-0,044%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,80 %
- Cotisation foncière des entreprises à 25,89 % (+ 0,67%)
- TEOM pour l'ex CAMVAL à 8,98 %
- TEOM pour l'ex CCMB à 7,72 %

Le projet de budget 2017 intègre 780 000 € dans la perspective qui peut sembler illusoire d'un remboursement de CFE à certaines entreprises. Comme nous l'avons dit des marges importantes existent donc.

Nous proposons une autre utilisation de cette enveloppe de 780 000 € pour en faire bénéficier l'ensemble des contribuables de notre territoire par une mesure très simple de mise en œuvre : une baisse des taux d'imposition 2017 en répartissant cette enveloppe globale proportionnellement aux produits attendus des principaux impôts.

Nouveaux taux proposés par notre amendement:

- Taxe d'habitation à 9,44 % (-0,27%)

- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,956 % (sans changement)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 1,80 % (sans changement)
- Cotisation foncière des entreprises à 25,17 % (- 0,72 %)
- TEOM pour l'ex CAMVAL à 8,73 % (-0,25 %)
- TEOM pour l'ex CCMB à 7,47 % (-0,25 %)

L'équilibre budgétaire de cette proposition est assuré : cette diminution des recettes prévisionnelles de 780 000 € vient se substituer à la dépense prévue dans le projet de BP2017 pour un hypothétique remboursement de CFE.

Résultat du vote : 15 pour l'amendement, 1 Abstention et 54 contre l'amendement

Rapport n° 34 : Adoption du Budget Primitif 2017 : Budget Principal MBA

Maurice Plassard : Vous annoncez un total d'investissement de plus de 27 M€ qui représente plus de 3 fois les réalisations 2016. Cela est-il bien réaliste ?

Il faut garder en mémoire la situation de 2016 qui pour un budget primitif de 25 M€ n'a vu une réalisation que de 8,4 M€ (soit 1/3 du budget).

La technique utilisée des autorisations de programme pluriannuel devrait conduire à une bien meilleure vision budgétaire et des décisions plus réalistes.

Outre le caractère fortement irréaliste du budget d'investissement que vous présentez, le budget de fonctionnement continue, par l'accumulation d'excédents injustifiés, d'imposer aux contribuables d'aujourd'hui le préfinancement intégral des hypothétiques investissements de demain.

Eve Comtet Sorabella : 2017 est marquée par la fusion de la CAMVAL avec la CCMB et l'arrivée de 13 nouvelles communes mais dans votre proposition de budget, je ne trouve aucun projet qui montre le redimensionnement de l'agglomération. Ce budget fait toujours la part belle à Mâcon. Cela reflète votre vision du territoire de l'agglomération : Mâcon. Je rappelle que j'ai voté contre le projet de mandature, qui pour le Front de Gauche, n'a rien d'un projet communautaire mais n'est qu'une addition d'équipements sans cohérence. Par ailleurs, alors que l'agglomération a la compétence de l'organisation des transports / mobilités, aucune subvention n'y est consacrée en 2017.

Résultat du vote : 12 Contre, 4 Abstentions et 57 Pour

Rapport n° 37 : Adoption du Budget Primitif 2017 : Budget Annexe transports

Maurice Plassard : Certaines dépenses inscrites posent question :

Comme cela avait déjà été le cas pour le budget 2016, ce budget est loin d'une expression sincère des perspectives 2017.

Nous retrouvons ici, comme dans le budget principal de MBA, la volonté de faire supporter aux usagers et contribuables d'hier et aujourd'hui le préfinancement intégral des éventuels investissements de demain. Cela conduit à un budget fort éloigné de la réalité.

Eve Comtet-Sorabella : Le projet des mobilités de la MBA devrait respecter plusieurs critères :

- Partir des besoins recueillis lors de réunions publiques avec les habitants, les entreprises, avec la volonté d'apporter des solutions pour que ceux qui n'ont pas de véhicules puissent se déplacer, que ceux qui en ont un, ne soient pas contraint à l'achat d'un deuxième voire d'un troisième et que ceux qui souhaitent réduire l'usage de leur véhicule puissent le faire. N'oublions pas que la pollution est l'affaire de tous et que les choix et décisions prises au plus près des citoyens auront un effet local rapidement visible.
- Proposer un projet mobilité périurbain à la hauteur des besoins des habitants.
- Parvenir à la gratuité pour tous les scolaires car il n'est plus question d'accepter que les familles ne soient pas sur un pied d'égalité. Pour les collégiens comme pour les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), la gratuité du transport est l'affaire de la communauté d'agglomération. La région et le département qui financent le transport des collégiens par une subvention qui n'a jamais été revalorisée doivent s'engager. Nous souhaitons les interpeller dans ce sens.
- Répondre aux recommandations du diagnostic du Contrat de Ville pour rapprocher les différents quartiers de la ville.
- Avoir une approche multimodale et permettre dans un premier temps les correspondances entre bus/bus, bus/TER, bus/TGV.

Hélène Friat donne l'exemple de transport des collégiens de Laizé : 30 € par an sur ceux qui vont à Mâcon et sont transportés par MBA et 0€ sur ceux qui vont à Lugny et sont transportés par le Conseil Départemental 71.

Résultat du vote : 12 Contre, 5 Abstentions et 56 Pour

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire de **Mâconnais – Beaujolais - Agglomération : MBA**

Jeudi 27 avril 2017 à 18h30

Parc des Expositions – Mâcon

Les séances sont publiques

MBA regroupe 39 communes [*] et 76 000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 77 membres.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-les-Mâcon, Chasselas, Chevagny lès Chevières, Crêches-sur-Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, St-Amour-Bellevue, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, St-Symphorien-d'Annelles, St-Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles